



Pyla sur Mer, le 18 décembre 2017

Enquête publique

du 20 novembre au 20 décembre 2017

Demande d'autorisation décennale pour la réalisation des opérations de dragages d'entretien des ports de Gujan, Larros et Canal sur la commune de Gujan-Mestras.

Nous notons la présence d'arsenic et de HAP en teneurs supérieures au seuil des niveaux de référence N1, voire N2, dans les sédiments des darses et des chenaux des trois ports gujanais.

De plus les sédiments sont susceptibles de contenir des éléments traces métalliques et organiques, et microorganismes pathogènes et les concentrations mesurées dans les sédiments à draguer sont supérieures aux valeurs en matière de rejet en mer (arrêtés du 9 Août 2006, 23 décembre 2009 et 23 février 2013) .

Les phénomènes de remise en suspension et dispersion des sédiments lors des opérations de dragage peuvent potentiellement venir dégrader la qualité chimique des sédiments alentours.

Nous ne pouvons pas prendre ce risque. L'utilisation d'une barrière anti-dispersion pendant le dragage des cales permettra de réduire la dispersion des particules pour cette opération réalisée à la pelle mécanique. Une telle barrière était exigée pour le précédent dragage du port d'Arcachon.

Exemple de barrière anti-dispersion des sédiments: <http://www.terraquavie.com/environnement/gestion-des-sediments-et-contrôle-de-l-érosion/rideau-de-confinement-et-de-turbidité.html>

Nous proposons de ne pas rejeter directement les lixiviats dans le Bassin, et de les faire transiter par un bassin de lagunage aménagé dans l'aire de prétraitement des sédiments de dragage du Port de La Molle.

Monsieur le Commissaire enquêteur, nous émettons **un avis favorable, sous réserve** de la prise en compte de nos observations :

1. Utiliser une barrière anti-dispersion pour les opérations réalisées à la pelle mécanique
2. Aménager un bassin de lagunage dans l'aire de prétraitement des sédiments de dragage

Pour Europe Ecologie Les Verts

Michel Daverat

Porte-parole d'EELV du Bassin d'Arcachon

Conseiller régional de mars 2004 à décembre 2015

75 avenue de la Chapelle forestière 33115 PYLA SUR MER

06 24 10 61 00 - micheldaverat@free.fr